

## RÉSIDENCE DEUX GÉNÉRATIONS

### Formulaire de déclaration et d'engagement

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE	
<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	
PERSONNE QUI OCCUPERA LA OU LES PIÈCE(S) ADAPTÉE(S)	
<b>Nom</b>	
<b>Lien de parenté</b>	
<input type="checkbox"/> L'occupant est le même que l'an passé	<input type="checkbox"/> L'occupant est différent
EXIGENCES	
<p>a) L'aménagement des pièces adaptées est :</p> <p style="margin-left: 40px;"> <input type="checkbox"/> au sous-sol                                <input type="checkbox"/> au rez-de-chaussée                                <input type="checkbox"/> à l'étage         </p> <p>b) La hauteur sous-plafond minimum de toutes pièces adaptées est fixée à 2.1 mètres.</p> <p>c) Les pièces adaptées doivent être dotées d'un avertisseur de fumée raccordé de façon permanente à un circuit électrique et relié électriquement aux autres avertisseurs de fumée de la résidence.</p> <p>d) Le logement du ou des propriétaires ainsi que l'espace deux générations doivent être accessibles à partir d'un accès commun.</p> <p>e) Une seule entrée de service par bâtiment est autorisée pour l'électricité, l'aqueduc et le gaz naturel.</p> <p>f) Une seule porte d'entrée principale par bâtiment est autorisée.</p> <p>g) Un seul numéro civique par bâtiment est autorisé.</p> <p>h) Une seule boîte aux lettres par bâtiment est autorisée.</p> <p>i) L'ajout de pièces adaptées ne doit pas avoir pour effet d'augmenter le nombre de cases de stationnement requis.</p> <p>j) Si des travaux sont requis pour l'aménagement de pièces adaptées, un permis de construction est requis pour effectuer ces travaux.</p>	

Suite au verso





### ■ CHANGEMENT AU NIVEAU DE LA CONFIGURATION DES LIEUX

Des changements ont été effectués au niveau de la configuration des lieux :

Oui  Non

Si oui, voici les changements apportés :

### ■ ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Je, \_\_\_\_\_, m'engage à respecter toutes les dispositions concernant les résidences deux générations. Je suis conscient que l'autorisation que je recevrai de la Ville me permet de loger le membre de ma famille mentionné précédemment et que je ne peux en aucun temps louer à quelqu'un d'autre. Aussi, je ne peux louer à un autre membre de ma famille sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de la Ville. De plus, j'acquitterai les frais inhérents à ma demande en janvier de chaque année puisqu'il s'agit d'un permis renouvelable.

Signé à Saint-Hyacinthe, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
*Signature du propriétaire*

### ■ RÉSERVÉ À LA VILLE

Paiement reçu le : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_  Argent  Débit  Chèque

Permis émis numéro : \_\_\_\_\_